

Corcelles-près-Payerne, le 26 mai 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Sur le Préavis 05/2026

Rapport de Gestion 2025

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Préambule

La Commission des finances (COFI), composée de Virginie Nachbaur, Sabine Coucet, Alain Monney et Pierre-Yves Perrin, président rapporteur, a procédé à l'examen des comptes de la Commune dans le cadre de la Gestion 2025.

La COFI a vérifié les points demandés dans l'annexe III du Règlement du CC en restant dans les termes généraux, soit :

- Examen des préavis en cours et bouclés au cours de l'année 2025,
- Investissements et amortissements,
- Concordance entre les totaux de la classification administrative et par nature,
- Concordance du tableau des investissements et des rubriques correspondantes du patrimoine administratif,
- Evaluation des éléments du bilan.

La Commission s'est réunie :

- Le 27 avril 2026 pour le passage en revue du bilan et des comptes 2025 et la préparation de ses questions
- Le 12 mai 2026, pour le suivi des préavis en cours et bouclés au 31 décembre 2025, avec Monsieur Laurent Cosendai, Municipal des Finances, et Madame Nadine Cornamusaz, boursière communale
- Le 18 mai 2026, en participant à la séance avec la COGE et le Municipal des Finances.

Conformément au règlement qui la régit, la COFI a remis une copie de son rapport à la COGE. Une copie a également été remise à la Municipalité ainsi qu'au Bureau du Conseil.

Liste des abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts	AF	Améliorations foncières
CRJPR	Collège – Répies – Jordils – Péralles – Rombosson	CODIR	Comité de direction
COFI	Commission des finances	COPIL	Comité de pilotage
COGE	Commission de gestion	ECF	Entreprise de Correction Fluviale
RP	Remaniement parcellaire (AF)		
VCCP	Rue Vers-chez-Cherbuin et Impasse du Clos-à-Pugin		
ZI	Zone industrielle		

1. Examen financier des préavis en cours

Nous avons passé en revue les préavis encore en circulation au 31 décembre 2025. Vous trouverez ci-dessous dans la colonne de droite les commentaires de la commission.

Notre analyse montre que les préavis en cours sont gérés correctement et ne devraient pas nécessiter de crédits complémentaires, sauf pour le préavis 04/2022. Ce préavis sera bouclé en juin 2026, avec un dépassement d'environ Fr. 32'000.-. La raison de ce dépassement a été expliquée lors de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2025 :

M. Olivier Cherbulin

Un dépassement de crédit de CHF 25'000,00 est relevé concernant le préavis n°04/2022 Crédit d'étude Rive droite de l'Arbogne, séparatif Bitternaz. Ce montant résulte d'études complémentaires nécessaires au dimensionnement des puits d'infiltration et de la station de relevage des eaux claires. Celles-ci n'avaient pas été prévues car le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) prévoyait un écoulement gravitaire dans le lit de l'Arbogne. Cette solution s'étant finalement révélée irréalisable, un nouveau mode d'évacuation par pompage a dû être étudié.

Préavis	Titre	Montant selon préavis	Total payé au 31.12.2025	Commentaires
04/2022	Crédit d'étude Rive droite Arbogne – Mise en séparatif Bitternaz	165'800.-	180'392.07	Amortissements 2025 : Fr. 5'100.-. Montant au bilan à Fr 175'292.07 (compte 9141.901).
08/2023	Grand-Chemin	2'643'000.-	1'827'672.50	Participation de tiers : Fr. 3'700.20 Subventions : Fr. 25'500.-. Reprise de la réserve selon le préavis : Fr. 472'411.65. Montant au bilan : Fr. 1'326'060.65 (comptes 9141.924, 9144.924 et 9144.925). En attente de deux factures finales et des subventions.
02/2024	Assainissement Rive Droite Arbogne	1'315'000.-	996'993.82	Reprise de la réserve selon le préavis : Fr. 270'000.-. Amortissement en 2025 : Fr. 19'100.-. Montant au bilan : Fr. 707'893.82 (comptes 9141.926, 9144.926 et 9144.927).
06/2024	Démolition du bâtiment sur la parcelle 1010	222'000.-	2'053.90	Montant au bilan : Fr. 2'053.90 (compte 9143.4).
01/2025	Crédit complémentaire PACom	255'000.-	102'216.65	Montant au bilan : Fr. 102'216.65 (compte 9141.903).
02/2025	Crédit d'étude CRJPR	432'500.-	35'719.12	Montant au bilan : Fr. 35'719.12 (compte 9141.902).
06/2025	Rénovation Grande salle	886'000.-	5'695.80	Montant au bilan : Fr. 5'695.80 (compte 9143.11).
08/2025	Drainage parcelles Rosex	150'000.-	0.-	Travaux réalisés en 2026.

2. Examen financier des préavis terminés en 2025

Les préavis bouclés en 2025 font état d'un solde favorable (subventions, participations et remboursements compris) de **Fr. 540'452.63**.

Préavis	Titre	Montant selon préavis	Total payé au 31.12.2025	Commentaire
09/2020	Route du Bornalet – Création d'un giratoire	560'000.-	545'703.45	Reprise de la réserve selon le préavis : Fr. 160'000.-. Amortissements de Fr. 20'000.- en 2024 et 2025. Subvention touchée : Fr. 147'072.-. Montant au bilan à Fr. 198'631.45 (compte 9141.2).
03/2022	Mise en séparatif VCCP	1'262'000.-	1'196'526.52	Amortissements en 2025 : Fr. 49'300.- (comme en 2023 et 2024). Reprise de la réserve selon le préavis : Fr. 262'000.-. Subvention touchée : Fr. 71'335.-. Montant au bilan à Fr. 715'291.52 (comptes 9141.922, 9144.411 et 9144.412).
05/2022	Equipement Secteur des Troches	478'200.-	433'569.91	Subventions : Fr. 127'314.-. Amortissements 2025 : Fr. 24'000.- (idem à 2023 et 2024). Montant au bilan à Fr 234'255.91 (comptes 9141.923 et 9144.413).
11/2022	Eclairage public	296'175.-	285'360.30	Amortissements de Fr. 60'000.- en 2024 et 2025. Montant au bilan à Fr 165'360.30 (compte 9141.900).
04/2024	Abri PC	70'000.-	65'359.80	Réserve sur le compte 9280.66 : Fr. 275'773.65 Remboursement au Canton : Fr. 210'413.85. Montant au bilan : Fr. 0.-.
09/2024	Mise en séparatif et assainissement Condémines	225'900.-	171'023.39.-	Montant au bilan : Fr. 171'023.39 (compte 9144.401).

3. Investissements en 2025

Les chiffres sont tirés du tableau du mouvement des investissements.

N° de compte	Description de compte	Investissements	Participations de tiers & subventions
43.501	Route du Bornalet, 09/2020	1'751.20	147'072.00
43.511 + 46.511 + 81.511	Mise en séparatif VCCP - Routes 03/2022	5'154.45	71'335.00
43.514 + 46.514 + 81.514	Crédit d'études, préavis 04/2022	62'737.52	-
43.512	Equipement secteur des Troches Routes 05/2022	70'000.00	-
43.513	Eclairage public, 11/2022	6'459.00	-
43.516 + 46.516 + 81.516	Grand-Chemin, préavis 08/2023	864'076.52	29'200.20
43.517 + 46.517 + 81.517	Assainissement rive Droite Arbogne, préavis 02/2024	186'482.42	-
350.509	Démolition Propriété du Collège, 06/2024	2'053.90	-
46.505	Assainissement EU/EC Condémines, 09/2024	171'023.39	-
41.509	PACom, 01/2025	102'216.65	-
43.518 + 46.518 + 81.518	Crédit d'études CRJPR, 02/2025	35'719.12	-
350.510	Rénovation de la Grande salle, 06/2025	5'695.80	-
Total		1'513'369.97	247'607.20
Investissements nets 2025 :		1'265'762.77	

Investissements nets 2019 : Fr. 1'259'305.60

Investissements nets 2020 : Fr. 4'483'844.17

Investissements nets 2021 : Fr. 1'646'074.15

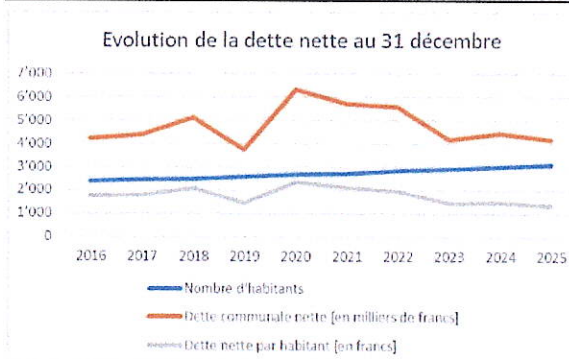
Investissements nets 2022 : Fr. 1'417'028.00

Investissements nets 2023 : Fr. 1'315'524.62

Investissements nets 2024 : Fr. 2'250'963.07

Total des investissements 2019 – 2025 : Fr. 13'638'502.38, soit une moyenne annuelle de 1'948'357 francs.

4. Evolution de la dette communale



La dette communale est de Fr. 10'083'565.- et les disponibilités sont de Fr. 5'885'813.64 (et non pas Fr. 5'885'816.64 comme mentionné en page 19 du rapport). La dette nette communale est de Fr. 4'197'751.36, en diminution de Fr. 240'930.23 par rapport à l'année précédente.

La dette brute communale au 31.12.2025 (Fr. 10'083'565.-) reste inférieure au plafond d'endettement voté au début de la législature, soit 18 millions de francs

La dette nette par habitant (3'129 habitants au 31.12.2025) se monte à Fr. 1'342.- contre un montant de Fr. 1'478.- au 31.12.2024 (3'004 habitants).

5. Capital, bilan et liquidités

L'exercice 2025 se termine avec un bénéfice Fr. 1'521'360.65, à comparer à un bénéfice budgétisé de Fr. 88'365.85. Cette différence s'explique principalement par les recettes du fonds de péréquation (compte 22.452), plus élevée de 1.23 millions de francs que le montant au budget (cf. chapitre 6).

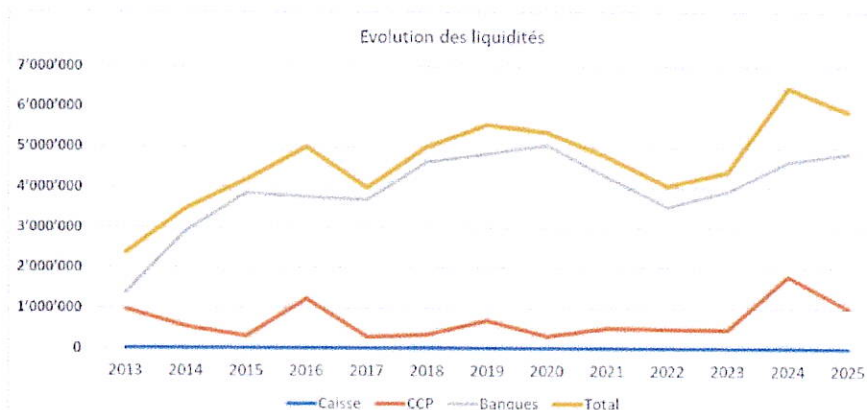
Une analyse par chapitre avec des chiffres (fortement) arrondis (comptes vs budget) :

- Chapitre 1, Administration générale	+ 120'000
- Chapitre 2, Finances	+ 1'420'000
- Chapitre 3, Domaines et bâtiments	+ 80'000
- Chapitre 4, Travaux	+ 140'000
- Chapitre 5, Instruction publique et cultes	- 100'000
- Chapitre 6, Police	+ 30'000
- Chapitre 7, Sécurité sociale	- 250'000
- Total	+ 1'440'000

Ce bénéfice net permet donc d'augmenter le capital au 31 décembre 2025 à Fr. 8'018'406.39.

Evolution des liquidités

L'évolution pluriannuelle des liquidités montre une diminution par rapport à l'année dernière (- 589'751.77 francs), pour arriver à Fr. 5'885'813.64 au 31 décembre 2025. La plus grande partie de ces liquidités est fournie par les différents comptes bancaires.



6. La péréquation pour les nuls

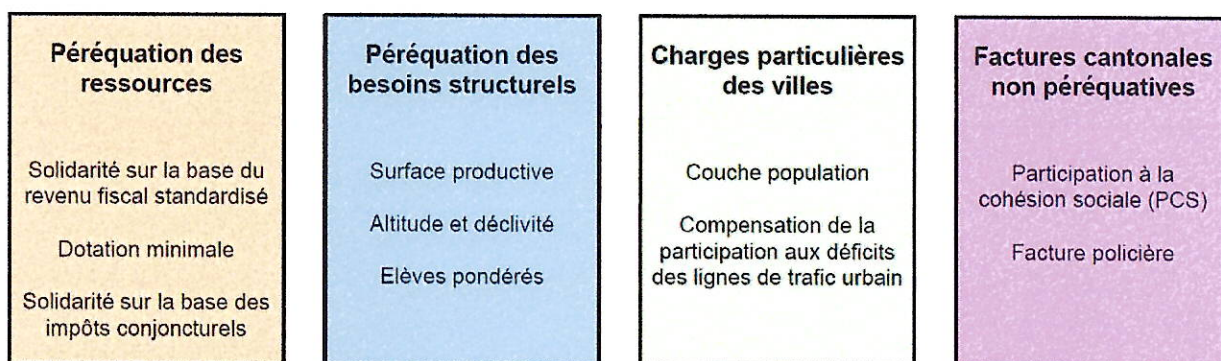
(Source : [Nouvelle péréquation intercommunale \(NPIV\) | État de Vaud](#))

La péréquation financière est un mécanisme de solidarité ayant pour but d'atténuer les inégalités de charge fiscale résultant des différences de capacité financière et de besoins structurels entre les communes. La nouvelle péréquation a été introduite pour 2025.

- **Les différences de capacité financière proviennent des différences dans les revenus potentiels à parité de charge fiscale.** La capacité financière d'une commune correspond à son revenu fiscal standardisé, c'est-à-dire aux recettes fiscales qu'elle générerait en appliquant le coefficient d'imposition moyen de l'ensemble des communes et un taux d'impôt foncier de 1‰. Les communes avec un revenu fiscal standardisé inférieur à la moyenne sont compensées à hauteur de 80% de l'écart constaté, tandis que les communes avec un revenu fiscal standardisé supérieur à la moyenne participent au financement de la péréquation des ressources à hauteur de 80% du dépassement constaté.
- **Les différences de besoins structurels** proviennent des différences dans les ressources nécessaires pour offrir un panier similaire de services. La péréquation des besoins structurels vise à compenser les charges particulières supportées par certaines communes en raison de facteurs objectifs sur lesquels elles n'ont aucune prise.

Un système de péréquation ne doit en aucun cas compenser les inégalités de charge fiscale qui découlent des choix de gestion des communes.

Le structure générale est la suivante :



Comme le décompte final dépend des résultats des autres communes, il est impossible d'élaborer un budget précis (décompte prévisionnel).

Le budget prévisionnel 2025 a été fait sur la base des chiffres 2023. On pourrait avoir un « retour de manivelle » si le prévisionnel 2027 (basé sur les chiffres définitifs 2025) a une tendance différente. A ce moment-là, les liquidités devront être suffisantes pour gérer les fluctuations annuelles. En cas de manque de liquidités, les emprunts bancaires devraient augmenter pour compenser.

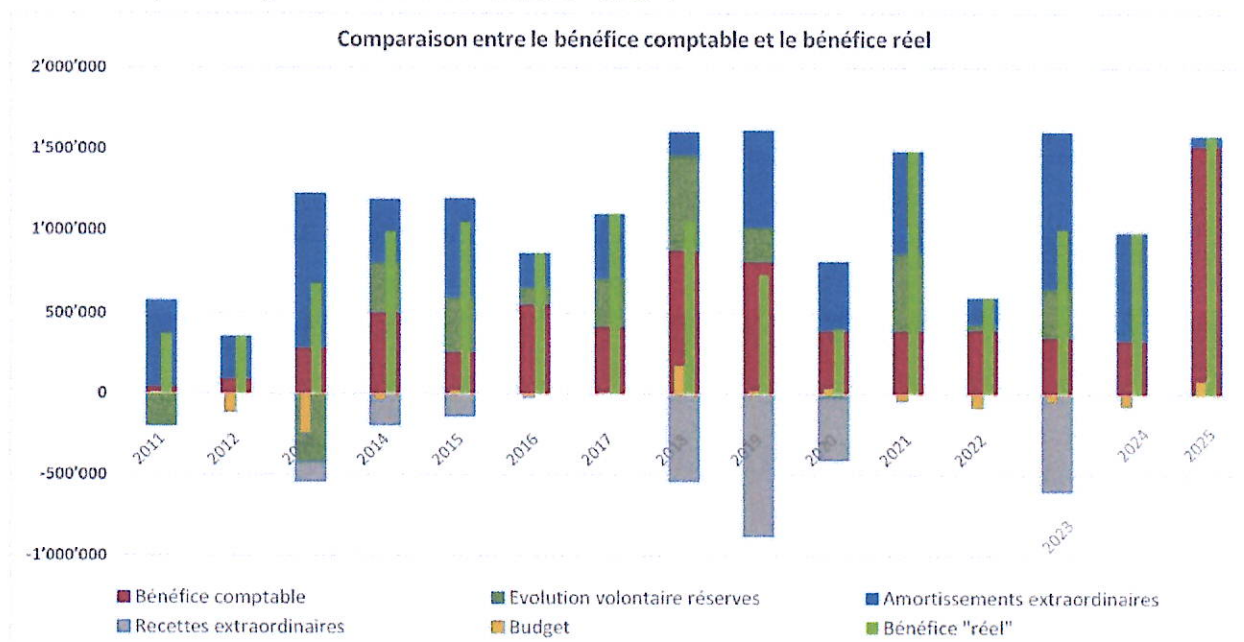
Une voie à étudier, afin de gérer les fluctuations de la péréquation, serait de réserver un compte bancaire à cet effet. Ce compte serait crédité des « excédents » de la péréquation afin de pouvoir le débiter en cas de remboursement à effectuer. Cette manière de procéder n'est pas d'actualité car les liquidités sont actuellement suffisantes et le plafond d'endettement de loin pas encore atteint.

Pour Corcelles, en 2025, la différence principale entre le budget (prévisionnel) et le décompte final (comptes) provient de la péréquation des ressources (+ 1'330'000.-), soit dans le détail :

- solidarité principale (+ 913'200.-)
- dotation mininale (+ 104'200.-)
- prélèvements conjoncturels (+ 312'600.-)

7. Evolution du résultat

Un tableau comparatif du résultat des 15 dernières années figure ci-dessous. On y trouve le bénéfice prévu au budget, le bénéfice comptable, les éléments extraordinaires (amortissements, modifications volontaires des réserves, recettes), afin d'obtenir le bénéfice « réel ».



On constate que le bénéfice réel, abstraction faite des recettes extraordinaires, est toujours largement supérieur au bénéfice prévu au budget, ce dernier étant souvent réalisé avec trop de prudence, notamment au niveau des rentrées fiscales.

Les bons, voire très bons résultats, ont permis d'importants amortissements extraordinaires et attributions volontaires aux réserves au cours des dernières années. Avec le passage à MCH2, les attributions aux réserves ne seront plus possibles et les amortissements extraordinaires limités.

En moyenne des 15 années considérées, le bénéfice « réel » est de 883'000 francs, contre une perte budgétisée de 20'000 francs. Autrement dit, le budget était en moyenne trop pessimiste de 903'000 francs.

8. Indicateurs financiers

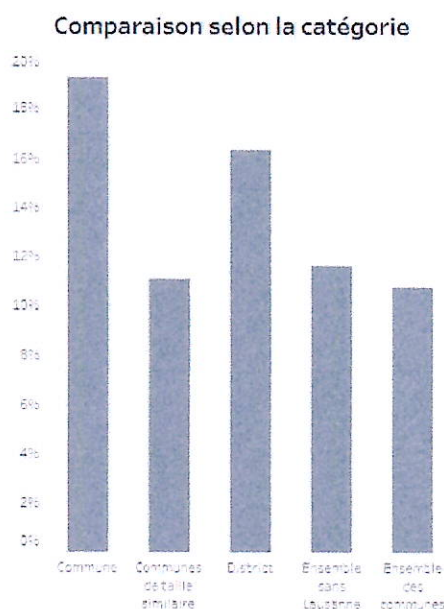
Les indicateurs financiers ont été fournis par la boursière communale et sont issus d'un fichier Excel fourni par le canton.

Ratios (chiffres annuels)	Interprétation	2025	2024	2023
Degré d'autofinancement (en %)	Optimal	183.5	80.1	186.1
Capacité d'autofinancement (en %)	Bonne	16.3	16.0	21.6
Quotité d'investissement (en %)	Modérée	11.3	19.2	14.2
Taux d'endettement net (en %)	Bon	-42.5	8.4	2.8
Dette brute sur revenus courants (en %)	Bonne	70.8	96.9	76.0
Quotité des intérêts nets (en %)	Bonne	0.3	0.2	0.2
Quotité de la charge financière (en %)	Acceptable	6.5	7.9	7.6
Couverture des charges (en %)	Bon	111.2	109.0	116.5

Les indicateurs montrent la bonne santé financière de notre commune.

Seule la quotité d'investissement (investissements bruts en pour cent des dépenses totales) a un statut « modéré », ce qui reste positif. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement d'une commune dans la réalisation ou le renouvellement de infrastructures.

Une comparaison de cette quotité d'investissement (chiffres 2024 ; source : tableau de bord des communes du canton de Vaud) montre que Corcelles-près-Payerne se situe largement en dessus des communes de taille similaires, des communes du district et de l'ensemble des communes vaudoises.



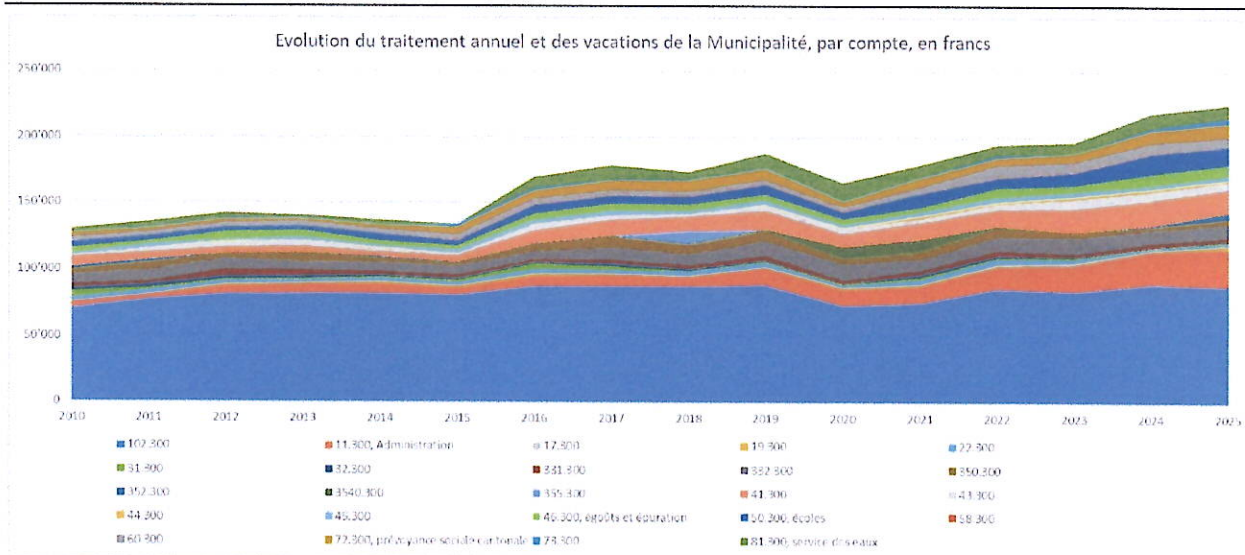
Cette quotité est également modérée sur 5 ans.

Ratios (moyennes mobiles)	Interprétation	2025	2024	2023
Degré d'autofinancement sur 5 ans (en %)	Optimal	136.9	91.5	107.7
Capacité d'autofinancement sur 5 ans (en %)	Bonne	18.8	19.1	20.6
Quotité d'investissement sur 5 ans (en %)	Modérée	15.6	21.3	20.6
Couverture des charges sur 3 ans (en %)	Bonne	112.1	110.5	113.2

9. Examen des comptes 2025 par nature

L'examen des comptes par nature consiste à considérer l'ensemble des comptes qui ont le même numéro « après le point ». A l'exemple du compte 101.300, le « .300 » concerne les autorités et les commissions. Une analyse par nature permet d'avoir une vue d'ensemble.

Autorités et commissions (.300)



Entre 2024 et 2025, le traitement annuel et les vacations ont augmenté de 3.0 %. Cette augmentation s'explique principalement par les gros projets et travaux en cours : égouts, épuration, écoles, PACom, SDIS, règlement du personnel et service des eaux. Ces charges sont en dessous des montants budgétisés.

Autre élément d'explication : la volonté du Conseil communal que notre commune soit représentée dans les CODIR et COPIL des associations intercommunales, ce qui augmente passablement le nombre de séances des membres de la Municipalité. Ces participations occasionnent un remboursement des jetons de présence (comptes .436) qui apparaissent dans les comptes correspondants.

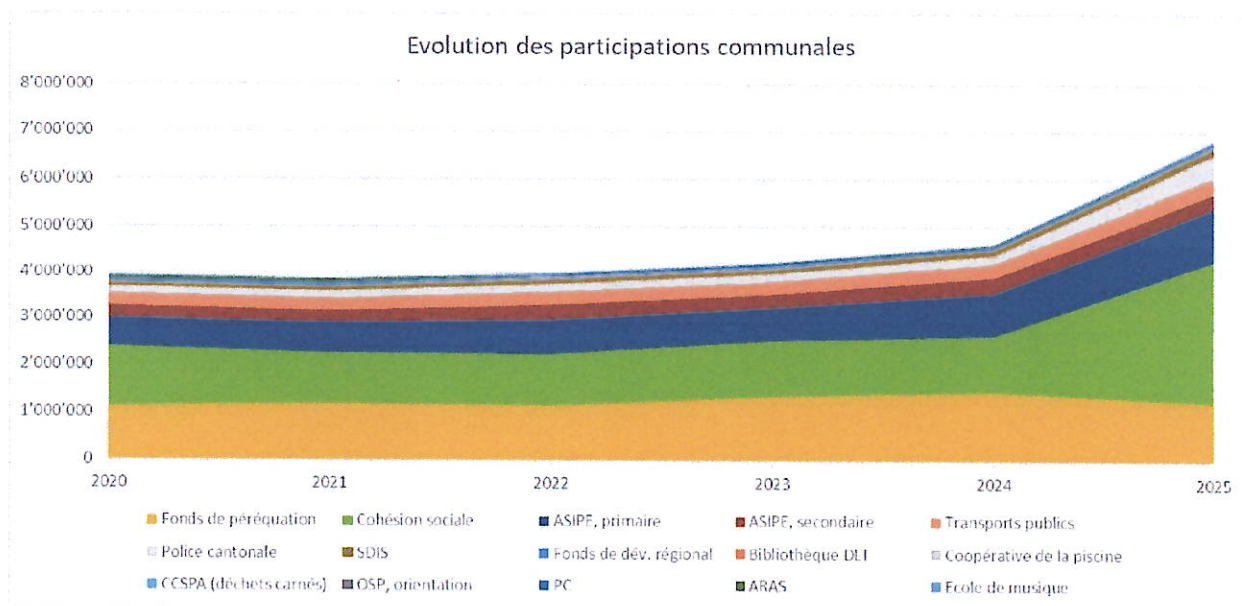
	2021	2022	2023	2024	2025
Total des vacations (.300)	179 185.00	194 423.35	196 793.00	218'755.00	225'225.00
Remboursement des jetons de présence (.436)	-15'074.00	- 18'071.80	- 23'642.90	-26'057.75	-34'498.10
Vacations "nettes"	164'111.00	176'351.55	173'150.01	192'697.25	190'726.90

Les remboursements des jetons de présence ont ainsi augmenté entre 2024 et 2025, alors que les vacations « nettes » ont diminué.

Participation aux dépenses cantonales (.351), aux associations intercommunales (.352) et remboursements du canton (.451) et des collectivités publiques (.452)

Cette analyse a pour objectif de mettre en évidence les dépenses pour lesquelles notre commune n'a pas de marge de manœuvre directe. Au total, les participations aux dépenses du canton et aux associations intercommunales (y compris le fonds de péréquation) se montent à 6.8 millions de francs en 2025, soit 45.3 % des charges totales de notre commune.

Entre 2024 et 2025, les participations aux dépenses cantonales et aux associations intercommunales ont progressé de 2.16 millions de francs. L'augmentation est en grande partie due à la cohésion sociale (+ 1.9 millions).



L'augmentation des dépenses est, en 2025, largement compensée par une augmentation des remboursements du canton (.451) et des collectivités publiques (.452), dont les montants progressent de Fr. 2.925 millions de francs entre 2024 et 2025, pour un total de Fr. 5'527'986.-.

Le solde net (dépenses – remboursements) se monte donc à 1.28 millions de francs en 2025 (2.04 millions de francs en 2024).

Malgré une tendance à la hausse, ces dépenses vont souvent (et malheureusement) au-delà de l'autonomie communale : les autorités corçallines ne peuvent les influencer que dans les associations intercommunales.

10. Examen des comptes 2025 par ordre administratif

Des précisions supplémentaires ont été demandées pour certains comptes. Les réponses reçues sont mentionnées ci-dessous.

21.4041 Droits de mutation

Il s'agit d'un impôt obligatoire prélevé lors de chaque transfert de propriété immobilière (vente, donation, succession). Lors de l'élaboration du budget, il est impossible de prévoir le nombre de transactions immobilières sur la commune. Cela peut fortement varier d'une année à l'autre. Le budget reste « prudent », pour éviter toute surprise négative.

21.4411 Impôt sur les gains immobiliers

L'impôt sur les gains immobiliers est une taxe prélevée sur le bénéfice net (plus-value) réalisé lors de la vente d'un bien immobilier. Comme le droit de mutation, il n'est pas possible de prévoir le nombre de transactions immobilières et le bénéfice retiré par les propriétaires qui vendent leurs biens.

43.332 Amortissement supplémentaire sur routes + local voirie + véhicules

Les amortissements qui sont dans ce compte spécifique sont en lien direct avec les prélèvements sur fonds de réserve, en lien avec deux préavis. Deux comptes distincts auraient pu être créés (43.3321 et 43.3322), mais ils n'auraient été utilisés qu'une seule fois pour ce bouclage. Pour cette raison, les amortissements se retrouvent dans un seul compte « fourre-tout ». MCH2 apportera beaucoup plus de granularité.

Le titre 9111 devrait être 9110

Une erreur de numérotation, qui date d'avant l'an 2000 a été découverte tardivement.

9110.2 Débiteurs provisoires

Les montants élevés s'expliquent par l'impact de la péréquation et le produit à encaisser, comptabilisé dans les actifs transitoires.

9115 Débiteurs

Chaque mois, les deux gérances qui administrent les biens immobiliers de la commune, virent le disponible. Il s'agit du solde entre les loyers encaissés et les factures payées par les gérances. En fin d'année, lors du bouclage de la part des gérances, un solde subsiste. Il peut être positif ou négatif.

9143.11 Rénovation Grande salle 10 ans

Lors du préavis de la grande salle, il a été demandé de séparer les coûts de rénovation qui s'amortissent en 10 ans, des coûts qui s'amortissent en 30 ans. Au 31.12.2025, la commune avait payé uniquement des factures en lien avec des coûts qui s'amortissent en 10 ans. En 2026, il y aura deux comptes distincts, un pour chaque période d'amortissement.

Conclusion

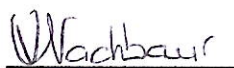
La commission des finances constate à nouveau de très bons résultats pour l'année 2025. Ces derniers sont d'excellents indicateurs du fonctionnement de la Commune.

La COFI remercie Monsieur Laurent Cosendai, Municipal des Finances, pour tous les renseignements fournis, ainsi que Madame Nadine Cornamusaz, Boursière communale, pour sa disponibilité, la mise à jour de la liste des préavis en circulation et la fourniture des chiffres complémentaires nécessaires à l'établissement de ce rapport.

Nous tenons à remercier la Municipalité pour le contenu très fourni et détaillé de son rapport de gestion 2025. Ces renseignements nous sont toujours très utiles à la rédaction de notre rapport.

En conclusion, la Commission des Finances propose au Conseil communal d'adopter les comptes de l'année 2025 tels que présentés et sollicite l'approbation du présent rapport par la Commission de gestion.

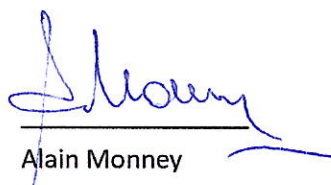
Corcelles-près-Payerne, le 26 mai 2026.



Virginie Nachbaur



Sabine Coucet



Alain Monney



Pierre-Yves Perrin, président